

Déclaration liminaire CTL du 16 janvier 2019

Monsieur le Président,

Cette année 2019 démarre sur les chapeaux de roue avec l'entrée en vigueur du prélèvement à la source.

Il n'aura pas fallu plus de 5 jours pour que notre administration montre son niveau de désorganisation face à la mise en place du prélèvement à la source...

Pour pallier à la saturation de la ligne nationale mise en place dans le cadre de cette réforme, des lignes de désengorgement ont été créées en urgence un peu partout en France.

Pour la Charente 5 lignes viennent d'être ouvertes : 2 à Angoulême, 2 à Cognac et une à Barbezieux.

La mise en place de ces Centres de Renseignements Téléphoniques s'est faite sans la moindre information préalable des représentants du personnel, sans concertation avec les agents.

L'organisation matérielle, en ce qui concerne Soyaux, est déplorable : un volet de la salle dédiée ne fonctionne pas, les agents travaillent donc en permanence avec de la lumière artificielle. Ils travaillent les uns collés aux autres, les nuisances sonores sont donc importantes voire gênantes.

Les agents concernés n'ont pas tous effectué la formation nécessaire. Aucune documentation, aucune fiche technique ne leur a été fournie ; ils sont donc livrés à eux-mêmes, obligés de se constituer un fond documentaire sur leur temps libre !

Notre organisation déplore cette mise en place sans aucune concertation, réflexion sur les conditions de travail.

Ajustement de dernière minute et sous-évaluation de la charge constituent des réalités à la fois pour les contribuables et les agent-es des Finances publiques.

L'impréparation est patente. Même si les services ont tenté de fiabiliser au maximum les états-civils, il subsiste beaucoup d'erreurs ainsi que des litiges avec l'INSEE, injoignable, et qui sont loin d'être résolus. Il aurait fallu assainir tout cela avant de mettre en route un tel chambardement.

Cela aurait aussi mérité que le réseau internet soit à la hauteur des challenges pour tous les services (bugs multiples, saturation des serveurs). Vouloir le tout informatique implique de s'en donner les moyens. L'inégalité entre les territoires et entre citoyens sort renforcée.

Mais c'est désormais une certitude concernant le PAS : ce que notre ministre veut, notre ministre l'obtient.

M DARMANIN s'est fendu la semaine dernière d'une campagne de communication pour le moins déconcertante.

Nous tenons à dénoncer vigoureusement l'énorme provocation qu'a constitué une de ses interventions dans la presse :

Comment peut-il oser prétendre que cette réforme ne constitue « qu'une petite surcharge de travail » ???

Dès le mois de septembre dernier il a été constaté un afflux massif d'utilisateurs aux différents guichets, au téléphone, par e-mail, par e-contact.

Cette réforme, trop complexe, mal expliquée, mal comprise par les citoyens laisse beaucoup d'interrogations, de stress aux usagers qui n'ont d'autre choix que de se tourner vers leur seul interlocuteur : la DGFIP.

Quant à l'annonce surprise d'une prime exceptionnelle de 200 €, il ne s'agit ni plus ni moins que d'une seconde provocation.

Pour Solidaires Finances Publiques, le caractère exceptionnel et restrictif de la population concernée par cette dernière n'est pas acceptable au vu de la situation dégradée de la DGFIP, des conditions de travail de l'ensemble des agents et de la reconnaissance attendue tant sur le plan de la rémunération que des conditions d'exercice des missions.

Le Comité technique local que vous avez convoqué ce jour fait suite pour l'essentiel aux décisions prises lors du dernier Comité technique de réseau qui s'est tenu à Bercy le 21 décembre 2018 pour officialiser à nouveau un plan massif de suppressions de 2 130 emplois, décidées au plus haut niveau de l'État.

Ce plan est présenté comme étant a minima, compte tenu de la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier. Les suppressions annoncées pour les prochaines années devant être du double, en relation avec le programme Action Publique 2022 (AP 2022) et la mise en place d'agences dédiées à la gestion de certaines de nos missions.

Ainsi, bien que socialement utile et budgétairement rentable, notre administration n'est toujours pas considérée comme prioritaire. Elle n'est pas épargnée par les plans massifs de suppressions de fonctionnaires, alors même qu'une très forte demande de plus de justice fiscale est prégnante dans l'actualité sociale de notre pays.

Ces suppressions s'ajoutent aux précédentes : ainsi la DGFIP aura perdu plus de 24 000 emplois depuis 2010 – et plus de 40 000 emplois à périmètre constant (fiscal- gestion publique), depuis 2002, soit 30 % des effectifs !

Les agents et les usagers sont bien évidemment les grandes victimes de cette évolution. Les premiers ont ainsi beaucoup moins de temps pour effectuer plus de travail, dans un cadre de plus en plus contraint par le management, les seconds (contribuables ou collectivités locales) subissent aussi ces évolutions néfastes, avec des délais d'attente interminables dans les accueils, que ces derniers soient physiques ou téléphoniques, accentués par l'éloignement lié aux décisions de fermeture ou de transfert de services.

Ce phénomène de concentration à marche forcée de tous les services provoque la déshumanisation et l'industrialisation des tâches avec pour corollaire le manque d'intérêt dans le travail pour les agents, entraînant du mal être et la mise en œuvre de procédures de droit d'alerte de plus en plus fréquentes dans bon nombre de directions.

Le raisonnement vaut pour toutes les missions. Ainsi, en matière de contrôle fiscal, les suppressions d'emplois dans les services de gestion et les évolutions de la fraude, entre autres, ont mis en danger la capacité d'agir contre la fraude, ce qui ne peut que nuire à la collectivité dans son ensemble. La lutte contre la fraude fiscale devrait être une priorité pourtant évidente tant sur le plan de l'équité fiscale que sur celui des finances publiques, ce que commence heureusement de plus en plus à entrevoir et analyser la population de notre pays.

Ces nouvelles suppressions d'emplois vont donc encore aggraver les conditions d'exercice des missions de la DGFIP ainsi que les conditions de vie au travail, alors même que le stress au travail n'a jamais été aussi présent, contraignant l'administration à la mise en place d'abord de l'observatoire de la veille sociale des risques psychosociaux, puis maintenant depuis la rentrée 2018, de la plateforme « pro-consulte » d'écoute et de soutien psychologique.

Pour notre direction, ce plan prévoit la suppression de 11 emplois : 2 IDIV classe normale, 2 B et 7 C.

Les justifications de ces suppressions d'emplois sont cocasses :

Prétendre que « *les conséquences en matière de ressources humaines prendront rang au 01/09/2019, après impact des réformes du recouvrement en matière d'IR (PAS) et des réformes touchant la gestion de la TH* », dont au passage la suppression totale est loin d'être actée (voir les dernières discussions au plus haut de l'État), est au mieux méconnaître la réalité, au pire malhonnête.

Comment estimer dès à présent les flux d'accueil à gérer lors de l'émission des avis ? Nous voyons bien comment se passent les premières semaines du PAS...

Quant à la « *stabilisation des missions au sein des SIE* » !! Quand prendra-t-on enfin la mesure de l'impact du PAS sur les SIE ?!

Il eût été également plus honnête d'éviter de dire « *ajustement des ressources du PCE en relations avec l'évolution des méthodes de programmation du CFE* ». « *Liquidation de la mission contrôle fiscal* » aurait suffi.

Sur la répartition des suppressions d'emplois 2019 en Charente, nous avons quelques remarques à formuler :

- passons sur les suppressions d'emplois dans les SIP... apparemment la « *petite surcharge de travail* » liée au PAS ne justifie pas que l'on y mette les moyens.
- Le SIE d'Angoulême se voit supprimer un emploi. Alors même que la charge de travail du SIE de Confolens est arrivée avec 3 emplois vacants ! À ce sujet, nous serons curieux-ses de connaître comment la DGFIP entend traiter les « *défaillances potentielles* » des entreprises employeuses. Comment ne pas être choqué par le traitement réservé aux établissements de santé dans une note toute récente de la DGFIP ?! Sous prétexte qu'ils sont gérés par des comptables publics, employés de la DGFIP, pourquoi ces employeurs comme les autres seraient-ils plus suivis que les autres ? Ou devrait-on y voir en creux une inquiétude, une crainte, une angoisse de la DGFIP concernant le reversement par les employeurs... ? Toujours est-il qu'aucune estimation de la charge de ces restes à recouvrer, qui vont incomber aux SIE, n'est faite ni encore moins retracée dans les emplois...
- Quant au SIE de Ruffec, préparerait-on nos esprits à une fermeture ?
- Argumenter de la vacance pérenne d'un emploi pour le transférer sur un autre service, sans lien entre ces deux services en matière de transfert de charge de travail, c'est tout simplement de la malhonnêteté intellectuelle. Il est vrai que la création d'un emploi d'inspecteur adjoint à la trésorerie hospitalière, dont la charge de travail double en 2019, est indispensable. Mais la trésorerie de Barbezieux Municipale n'a encore perdu aucune

mission ! Pire encore, elle pâtit depuis deux ans de cette vacance de poste. Mais c'est tellement plus facile de supprimer un emploi vacant !

- Arguer de l'isolement d'un emploi du PCE est étrange. L'objectif de ces emplois n'était-il pas d'être au plus proche du terrain, du tissu fiscal local ? Cela va encore dans le sens d'une déconnexion avec le terrain. Pour un travail de programmation, cela ne va pas sans questionner, surtout quand on voit les résultats mitigés de la programmation dite « intelligente ».
- Hourra, Monsieur Darmanin a sauvé la trésorerie de Villebois-Lavalette ! En pure perte, puisque vous y supprimez l'un des deux seuls emplois. On atteint là un monument d'hypocrisie. Qui plus est, la trésorerie est maintenue pour une année, avec pour seuls agents l'équipe de renfort, mais le travail part déjà ! Allez-vous nous parler de la convention que vous imposez au SIP d'Angoulême pour le traitement des restes à recouvrer impôts ?
- Vos documents sont sans doute trop subtils pour nous. Vous indiquez sanctuariser le contrôle fiscal, tout en supprimant un emploi à la BDV ! On vous cite « *Dans un cadre global de sanctuarisation des emplois de vérificateur en BDV, et compte tenu du potentiel du tissu fiscal susceptible de CFE en Charente, la réimplantation d'un emploi de vérificateur a été sollicitée et obtenue. La BDV verra donc son effectif théorique passer de 9 à 8 emplois d'inspecteurs-vérificateurs* ».
- Quant aux mutualisations des missions supports, que ce soit entre directions ou sur une résidence, on voit bien que leur intérêt principal reste la suppression des emplois. Quelle organisation sera mise en place pour le site de Soyaux, notamment pour pallier les absences de l'unique agent technique et de l'unique agent de la mission support ?

De manière globale, permettez-nous juste de remarquer que, bizarrement, quasiment toutes ces suppressions d'emplois ciblent des services dont certains emplois sont déjà vacants ou dont on sait qu'ils le seront bientôt du fait de la démographie des services.

Monsieur le Président, tous ces éléments nous démontrent, jusqu'à l'absurde, à quel point cet « exercice emplois » est destructeur.

Destructeur pour la DGFIP que l'on prive, dogmatiquement, sans aucune justification, sans aucun sens, sans aucune vision d'avenir, des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Quand on sait que notre administration est le cœur de notre État, (oui, le cœur, celui qui fait circuler le liquide vital entre les organes, celui qui fait battre le consentement au vivre-ensemble), le terme destructeur n'est pas trop fort !

C'est également destructeur pour les agent-es, mis-es en difficulté dans leurs missions quotidiennes. Vous avez indiqué dans vos vœux « *qu'il est parfois difficile de laisser ses soucis à la maison* ».

Pourquoi ne pas parler aussi des difficultés à laisser ses dossiers, ses tâches en retard à cause du manque d'effectif, au travail ?!

C'est un avertissement solennel que nous vous lançons, celui du mal-être au travail de nos collègues. Ce mal-être est gravement accentué par le mépris dont nos directeurs et nos ministres font preuve vis-à-vis de nous.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de réunir au plus vite le CHSCT. Il n'y a à ce jour pas un seul service, non, pas un, où la souffrance au travail n'est prête à exploser.

Les arrêts maladie se multiplient, les tensions entre collègues augmentent de façon inquiétante, des cas de burn-out apparaissent.

Devons-nous attendre qu'un drame arrive pour qu'enfin nous prenions conscience de la situation et nous agissions enfin, collectivement et dans l'intérêt de tous ?

Dans la mesure où, années après années, les discussions sur les suppressions d'emplois sont stériles, les justifications restent invariablement les mêmes (« *c'est la responsabilité du législateur* », « *nous ne faisons qu'appliquer les directives* », « *en tant que fonctionnaires, nous appliquons les décisions prises* »), nous ne pouvons, cette année plus que les précédentes, nous résoudre à être des partenaires actifs de ce faux débat.

Nous nous contenterons donc aujourd'hui d'écouter ce que vous avez à nous en dire.